

Cfdt:

CRÉDIT MUTUEL  
NORD EUROPE

CFDT CREDIT MUTUEL NORD EUROPE

4 Place Richebé 59000 LILLE

Tél : 03 20 78 36 82

Messagerie : [cfdt-cmne@cmne.fr](mailto:cfdt-cmne@cmne.fr)

Application mobile :

disponible sur Play Store et App Store

[facebook](#) CFDT CMNE

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# VOICI VENU LE TEMPS DE REVREM (MAIS PAS QUE...)



VOS REPRESENTANTS  
CFDT

Gilles BAUGET

Damien COYEZ

Sylvie DAVANNE

Gaël DELALLEAU

Emmanuel DONDELA

Frédéric LAMBERT

Nathalie GODDYN

Eric GOURY

Emilie LALLEMENT

Romain LANTIEZ

Jacques MENET

Sandrine QUENTIN

Philippe VANDEVELDE

**Avec la convergence, chaque année rimera désormais pour les managers avec la distribution de l'enveloppe des augmentations individuelles via l'outil REVREM.**

Pour rappel, l'accord salarial du groupe prévoit de consacrer 1,5% de la masse salariale aux mesures individuelles.

**Précision importante qui change tout :**

Ce montant est utilisable tout au long de l'année et comprend : les augmentations « au mérite », l'évolution professionnelle, la mobilité, et les éventuelles primes exceptionnelles.

**La CFDT vous donne des clés pour faire face aux contre-vérités qui circulent :**

<b>ON ENTEND SOUVENT</b>	<b>LA VÉRITÉ C'EST ÇA</b>
« Je ne peux jamais parler de mon salaire avec mon hiérarchique »	Votre manager devrait avoir un entretien avec vous, chaque année, pour parler de votre rémunération et vous expliquer l'attribution, ou non, d'une augmentation (cf. fiche managers).
«Je n'ai pas reçu d'augmentation et je n'ai aucune explication.»	
«J'ai appris mon augmentation en recevant un courrier.»	
« Les primes, ça n'existe pas »	Faux : un manager peut attribuer une prime exceptionnelle (Art 9-1 Convention Groupe).
«Les augmentations, c'est tous les 3 ou 4 ans.»	Faux : là encore, pas d'automatisme. Les augmentations individuelles sont à la main de votre manager.
« Les augmentations individuelles, c'est une fois par an, lors de REVREM »	Faux : l'enveloppe annuelle destinée aux augmentations individuelles peut être utilisée tout au long de l'année.
« Deux cadres dans un petit point de vente, ce n'est pas possible ! »	Faux : la classification dépend du poste occupé et des compétences acquises.
«Au bout de 5 ans sans augmentation, j'en reçois une automatiquement.»	Faux : pas d'automatisme. Vous avez droit à un bilan personnalisé (Art 7-3-2 Convention Groupe).
«Je t'ai proposé mais mon N+1 n'a pas validé.»	Demandez un entretien au N+1 afin qu'il vous explique pourquoi il n'a pas validé.
«Je t'ai proposé mais je n'avais pas assez d'enveloppe.»	C'est plausible. Alors, rdv l'année prochaine ?

Tous les salariés (quel que soit leur statut) doivent pouvoir aborder librement le sujet de la rémunération et bénéficier d'un entretien chaque année.

Les managers, au centre de ce dispositif, doivent être formés et aidés afin d'avoir les clés pour en parler avec vous.

**Si vous avez des questions concernant votre rémunération, n'hésitez pas à contacter vos élus CFDT.**

**CFDT Crédit Mutuel Nord Europe** 4 Place Richebé 59000 LILLE Tél : 03 20 78 36 82  CFDT CMNE  
 Messagerie : [cfdt-cmne@cmne.fr](mailto:cfdt-cmne@cmne.fr) Application mobile : disponible sur Play Store et App Store

**BULLETIN D'ADHESION**

Nom : ..... Date et signature  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....

A retourner :  
 CMNE - local syndical de la CFDT